

**ARRETE DU PRESIDENT
N° 057/2011**

**PORTANT FIXATION DES TARIFS DES PRESTATIONS
INTERCOMMUNALES POUR L'ANNEE 2012.**

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération du Conseil de Communauté du 8 Avril 2008 décidant de donner délégation au Président pour la durée du mandat de fixer les tarifs et les droits prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal,

considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des prestations intercommunales pour l'année 2012,

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} Janvier 2012, les tarifs des prestations intercommunales ci-après, s'établissent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
067-246701072-20111219-A-057-2011-AR
Date de télétransmission : 22/12/2011
Date de réception préfecture : 23/12/2011

Désignation	Unité	2012	Observations
1. Administration 10 rue des Murs à Saverne.			
1.1. <u>Photocopie.</u>			
1.1.1. <u>Noir et blanc :</u>			
- A4	L'unité recto ou verso	0,15 €	
- A3	L'unité recto ou verso	0,30 €	
1.1.2. <u>Couleur :</u>			
- A4	L'unité recto ou verso	0,30 €	
- A3	L'unité recto ou verso	0,60 €	
2. Service de transport collectif à la demande : Comette.			
2.1. <u>Titre de transport trajet simple.</u>			
	Ticket	3,00 €	
	Carnet de 10 tickets	25,00 €	
3. Aire d'accueil des Gens du Voyage.			
3.1. <u>Frais de séjour : hors consommations individuelle eau et électricité.</u>			
	L'unité	2,50 €	
3.2. <u>Caution.</u>			
	L'unité	100,00 €	
3.3. <u>Dépôt encombrant.</u>			
	L'unité	15,00 €	
3.4. <u>Crochet auvent.</u>			
	L'unité	15,00 €	
3.5. <u>Pièce de robinet.</u>			
	L'unité	5,00 €	
3.6. <u>Robinet.</u>			
	L'unité	30,00 €	
3.7. <u>Carrelage abîmé.</u>			
	L'unité	10,00 €	
3.8. <u>Trou dans le bitume ou les pavés.</u>			
	L'unité	10,00 €	
3.9. <u>Prise de courant sur boîtier.</u>			
	L'unité	20,00 €	
3.10. <u>Serrure détériorée.</u>			
	L'unité	50,00 €	
3.11. <u>WC bouché.</u>			
	L'unité	70,00 €	
3.12. <u>Porte forcée ou détériorée.</u>			
	L'unité	70,00 €	
3.13. <u>Forçage de borne.</u>			
	L'unité	100,00 €	
3.14. <u>Dépassement de la durée autorisée de séjour.</u>			
	Par caravane et par jour.	5,00 €	

Accusé de réception en préfecture
067-246701072-20111219-A-057-2011-AR
Date de télétransmission : 22/12/2011
Date de réception préfecture : 23/12/2011

4. Centre Nautique Intercommunal l'Océanide.		
4.1. <u>Entrées simples</u> :		
- Adulte	Entrée individuelle	5,00 €
- Enfant de moins de 3 ans	Entrée individuelle	Gratuit
- Enfant de 3 à 11 ans	Entrée individuelle	3,50 €
- Etudiant	Entrée individuelle	3,50 €
- Accompagnateur d'un handicapé lourd	Entrée individuelle	3,50 €
- Handicapé	Entrée individuelle	3,50 €
- Lycéen et collégien (tous établissements confondus)	Entrée individuelle	3,50 €
- Personne de plus de 60 ans	Entrée individuelle	3,50 €
- Agent communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	Entrée individuelle	3,50 €
4.2. <u>Abonnements</u> :		
- Adulte	10 entrées	40,00 €
- Personne de plus de 60 ans	10 entrées	25,00 €
- Agent communautaire	10 entrées	25,00 €
- Enfant 3 à 11 ans, collégiens, lycéens, étudiants	10 entrées	25,00 €
- Carte 10 heures (tout public)	10 heures	20,00 €
- Carte 100 heures (tout public)	100 heures	180,00 €
4.3. <u>Activités aquatiques</u> :		
- Carte Aquagym + natation Adultes	12 séances	66,00 €
- Ecole de natation		
* 1 enfant	1 cycle année scolaire	110,00 €
* 2 ^{ème} enfant et +	1 cycle année scolaire	100,00 €
- Aquabike	12 séances	132,00 €
- Aquabike de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	12 séances	100,00 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701072-20111219-A-057-2011-AR
Date de télétransmission : 22/12/2011
Date de réception préfecture : 23/12/2011

4.4. Tarifs spécifiques :		
- Entrée groupe (plus de 10 personnes)	Entrée individuelle	3,50 €
- Centres de loisirs sans hébergement hors Communauté de Communes de la Région de Saverne	Entrée individuelle	3,00 €
- Adulte	25 entrées	82,00 €
- Comités d'Entreprise Adulte	25 entrées	82,00 €
- Amicales de personnel Adulte	25 entrées	82,00 €
- Comités d'Entreprise Enfant (3 à 17 ans)	25 entrées	60,00 €
- Amicales de personnel Enfant (3 à 17 ans)	25 entrées	60,00 €
- Entrée scolaire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne/ Centres de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes de la Région de Saverne,	Entrée individuelle	2,00 €
- Location ligne d'eau ou location Salle-	1 heure	25,00 €
- Pass Tourisme Adulte		4,00 €
- Pass Tourisme Enfant		3,00 €
4.5. Remise en forme.		
4.5.1 Piscine + détente :		
- Adulte	Entrée individuelle	10,00 €
- Etudiant	Entrée individuelle	7,50 €
- Personne de plus de 60 ans	Entrée individuelle	7,50 €
- Agent communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne	Entrée individuelle	7,50 €
- Adulte	10 séances	75,00 €
- Comités d'Entreprise	25 entrées	162,00 €
- Amicales de Personnel	25 entrées	162,00 €

<p>- Abonnement Etudiant / Senior / Handicapés / Agent communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Saverne</p>	<p>10 accès</p>	<p>70,00 €</p>	
<p>4.6. <u>Redevance Maître Nageur Sauveteur</u> : - Leçon de natation particulière contre rétribution</p>	<p>1 séance</p>	<p>1,50 €</p>	
<p>5. Centre de loisirs sans hébergement.</p>			<p>Principe : déterminer un tarif horaire basé sur les ressources mensuelles et la composition de chaque famille par l'application d'un taux d'effort. (<u>Revenu x Taux d'effort = Tarif horaire</u>).</p>
<p>5.1. <u>Accueil périscolaire</u> : - Matin – Midi – Soir - Mercredi par journée avec repas ou ½ journée - Vacances par journée avec repas ou ½ journée</p>	<p>1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 enfants</p>	<p>0,045 % 0,040 % 0,035 % 0,030 % 0,040 % 0,035 % 0,030 % 0,025 % 0,030 % 0,025 % 0,020 % 0,015 %</p>	<p>. les revenus pris en compte, et les modifications de la situation donnant lieu à une révision des tarifs sont stipulées dans le règlement intérieur. . pour les familles sans revenu, le tarif minimum correspond à un revenu plancher de 600 €/mois. . le tarif maximum correspond à un revenu mensuel de 4 574,60 €/mois. . les inscriptions font l'objet d'un contrat annuel. . majoration de 20 % pour les inscriptions occasionnelles.</p>
<p>5.2. <u>Majoration pour les enfants résidents hors Communauté de Communes de la Région de Saverne.</u></p>		<p>+ 30 %</p>	<p>. application du tarif maxi pour les familles ne présentant pas l'avis d'imposition. . majoration de 30 % pour les enfants originaires de Collectivités qui ne contribuent pas à la prise</p>
<p>5.3. <u>Pénalités</u> : - Fréquentation non prévue - Retard</p>	<p>1 enfant 1h entamée</p>	<p>4,00 € 1h due</p>	<p>en charge des coûts de fonctionnement des structures Accueil de Loisirs Sans Hébergement du territoire de Saverne.</p>
<p>5.4. <u>Sorties</u> : - Mercredis et petites vacances - Vacances estivales</p>	<p>Forfait mais prix coûtant si inférieur au forfait de 4,00 € Prix coûtant</p>	<p>4,00 €</p>	<p>La prestation liée à ce tarif horaire comprend : - l'encadrement (dont la prise en charge des enfants à la sortie des écoles et accompagnés jusqu'à la prise en charge des écoles pour l'accueil périscolaire), - les animations et activités proposées dans le projet pédagogique et d'activité de chaque structure, - l'accompagnement autour du repas (hygiène, comportements, détente, service, etc) - le goûter</p>

Accusé de réception en préfecture
05/24/2011 12:20:19 - 4057 - 2011 ARde
Date de télétransmission : 22/12/2011
Date de réception en préfecture : 23/12/2011

			ramassages. Tarifs des prestations complémentaires à la prestation horaire de base ci-dessus : - prix du repas : refacturation du prix coûtant de chaque structure, - les activités spécifiques ou exceptionnelles peuvent faire l'objet d'une tarification complémentaire à la prestation de base.
6. La Maison de l'Emploi et de la Formation.			
6.1. Locations permanentes : - Bureaux - Caves et réserves	H.T par mois par m ² H.T par mois par m ²	7,53 € 1,94 €	Applicables à tout nouvel occupant entrant à partir du 1 ^{er} janvier 2008.
6.2. Salles de réunions et bureaux temporaires.			
6.2.1 Tarif public (locaux temporaires) :			
- Bureau individuel	½ journée ou soirée à partir de 18 h30 – H.T nettoyage compris	42,00 €	
	Journée H.T nettoyage compris	68,00 €	
- Salles 10 à 15 personnes	½ journée ou soirée à partir de 18 h30 – H.T nettoyage compris	42,00 €	
	Journée H.T nettoyage compris	68,00 €	
- Salles 15 à 30 personnes	½ journée ou soirée à partir de 18 h30 – H.T nettoyage compris	66,00 €	
	Journée H.T nettoyage compris	110,00 €	
- Salle Chappe « Conférence » et Pas Perdu	½ journée ou soirée à partir de 18 h30 – H.T nettoyage compris	173,00 €	
	Journée H.T nettoyage compris	290,00 €	
- Salle Chappe « Réunion »	½ journée ou soirée à partir de 18 h30 – H.T nettoyage compris	110,00 €	
	Journée H.T nettoyage compris	184,00 €	
			Accusé de réception en préfecture 067-246701072-20111219-A-057-2011-AR Date de télétransmission : 22/12/2011 Date de réception préfecture : 23/12/2011

<p>6.2.2 <u>Abonnement ou programmation annuelle</u> :</p> <p>- Nombre de réservation</p> <p>6.2.3 <u>Tarif public « fidélisation »</u> :</p> <p>- Réservation</p> <p>6.2.4 <u>Tarif « Occupants permanents »</u> :</p> <p>- Occupation</p>	<p>Journée ou ½ journée H.T. nettoyage compris</p> <p>10 occupations ou plus</p> <p>1 occupation</p>	<p>45,50 €</p> <p>15 % du total H.T.</p> <p>Remise de 30 %</p>	<p>Remise « fidélisation » reversée en fin d'année.</p> <p>Ces tarifs ne sont pas cumulables entre eux.</p> <p>Sur le tarif public.</p>
<p>7. La Maison des Entrepreneurs.</p>			
<p>7.1. <u>Partenaires</u> :</p> <p>- Tertiaire</p> <p>- Atelier</p> <p>7.2. <u>Entreprises</u> :</p> <p>- Tertiaire</p> <p>- Atelier</p>	<p>H.T. par mois par m²</p> <p>H.T. par mois par m²</p> <p>H.T. par mois par m²</p> <p>H.T. par mois par m²</p>	<p>7,53 €</p> <p>3,41 €</p> <p>5,27 €</p> <p>6,03 €</p> <p>7,53 €</p> <p>3,41 €</p> <p>3,91 €</p> <p>4,86 €</p>	<p>Du 1^{er} au 12^{ème} mois, 30 % de remise.</p> <p>Du 13^{ème} au 24^{ème} mois, 20 % de remise.</p> <p>A partir du 24^{ème} mois, 0% de remise.</p> <p>Du 1^{er} au 12^{ème} mois, 30 % de remise.</p> <p>Du 13^{ème} au 24^{ème} mois, 20 % de remise.</p> <p>A partir du 24^{ème} mois, 0% de remise.</p>
<p>7.3. <u>Salles de réunions et bureaux temporaires.</u></p>			
<p>7.3.1. <u>Salle</u> :</p> <p>- 31m²</p> <p>- 56 m²</p>	<p>½ journée H.T.</p> <p>Journée H.T.</p> <p>Soirée H.T.</p> <p>½ journée H.T.</p> <p>Journée H.T.</p> <p>Soirée H.T.</p>	<p>52,50 €</p> <p>79,00 €</p> <p>68,00 €</p> <p>68,00 €</p> <p>110,00 €</p> <p>94,50 €</p>	
<p>7.3.2. <u>Bureau de 20 m².</u></p>	<p>½ journée H.T.</p> <p>Journée H.T.</p> <p>Soirée H.T.</p>	<p>37,00 €</p> <p>52,50 €</p> <p>47,00 €</p>	
<p>7.3.3. <u>Actions 15 jours ouvrables en relation avec la pépinière d'entreprise.</u></p>	<p>½ journée H.T.</p> <p>Journée H.T.</p> <p>Soirée H.T.</p>	<p>31,50 €</p> <p>31,50 €</p> <p>31,50 €</p>	
<p>7.4. <u>Abonnement programmation annuelle</u> :</p> <p>- Réservation</p>	<p>De 5 à 10 réservations</p> <p>Au-delà de 10 réservations</p>	<p>10 %</p> <p>20 %</p>	<p>Pour un abonnement et une programmation annuelle de locations ponctuelles.</p>

Article 2 :

Le Président de la Communauté de Communes de la Région de Saverne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAVERNE, le 19 Décembre 2011.

Le Président

Pierre KAETZEL

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
067-246701072-20111219-A-057-2011-AR
Date de télétransmission : 22/12/2011
Date de réception préfecture : 23/12/2011